



GRILLON - Domaine de la Croisette

Synthèse règlementaire de l'opération

La résidence c'est ...								
11 lots								
les haies et arbres préservés			le muret en pierres sèches conservé et restauré					
des noues paysagères			un cheminement piéton lumineux					
une voirie recyclée en chemin champêtre			un récupérateur d'eau de pluie de 250 litres fourni par lots					
Règlement National d'Urbanisme								
Réseaux			Aspects extérieurs					
EU			Façade					
regard en limite de lot			enduit gratté fin, gratté moyen ou taloché	teinte proche des constructions existantes				
EP			Toiture					
L'aménageur fournira un récupérateur d'eaux pluviales de 250 litres par lot équipé d'une surverse dans le puits perdu			pente entre 28 et 35%	Aspect Terre Cuite teinte rouge ou paille				
Autres			faîtage principal dans le sens de la plus grande dimension					
regards en limite de lot			débords de toit entre 0,30 et 0,50 m en façade et en pignon	pas de débord en limite séparative mais cheneau intégré				
Implantation constructions			toiture terrasse et végétalisée autorisées					
limites séparatives internes	limites séparatives hors opération	voie interne, emprises et voies publiques	Menuiseries, portes, fenêtres, portes fenêtres et portes de garages					
à 3 m	D=H/2 avec min 3 m	à 3 m	RAL 7035 (gris clair)					
en limite	en limite							
Piscine à 2 m des limites			Clôtures (cf plan des clôtures p.25)					
Hauteur maximale			voie interne (légende rose)	lots 1, 2, 7, 8, 9 et 10 (légende violette)	tous les lots (légende jaune)	entre les lots 10/11, 4/5/6/7 et en limite sud des lots 4/5/6 (légende bleue ciel)		
8 m à l'égout et 10 m au faîtage		Annexes non accolées : 4 m au faîtage	Clôture à claire voie réalisée par l'aménageur	conservation obligatoire des haies existantes	conservation obligatoire des haies et murets existants	haie champêtre	grillage ou dispositif à claire voie	mur de 1,80m enduit sur les deux faces teinte identique à la construction principale
Emprise au Sol								
non réglementé								
Surface Plancher								
Attestation de Surface Plancher à fournir au PC								
Stationnement								
2 places								